Image not found or type unknown

Est-ce-que un gendarme peut signer un pv à la place d'un adjudent

Par **linette44**, le **20/07/2016** à **23:38**

bonjour, je voudrais savoir si , lors d'un pv suite à un controle routier, un simple gendarme à le droit de signer ce procès verbal à la place d'un agent de police judiciaire! celui-ci ayant apposé sa signature 4 fois et aucune ne se ressemblant? merci d'avance

Par **youris**, le **21/07/2016** à **17:13**

bonjour,
un gendarme est agent de police judiciaire selon l'article 20 du code de procédure pénale.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés